



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00276

Numéro SIREN : 332 492 271

Nom ou dénomination : NIMES OLYMPIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2014 sous le numéro de dépôt A2014/006769

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



918285

Dénomination : NIMES OLYMPIQUE
Adresse : avenue de la Bouvine Stade des costières 30900 Nimes -
FRANCE-

n° de gestion : 1985B00276
n° d'identification : 332 492 271

n° de dépôt : A2014/006769
Date du dépôt : 15/09/2014

Pièce : Procès-verbal du conseil d'administration du
09/04/2014



918285

253276

6769

RECU 15 SEP. 2014

NIMES OLYMPIQUE
 Société Anonyme Sportive Professionnelle
 Société Anonyme au capital de 1 713 960 Euros
 Siège Social : Stade des Costières, Avenue de la Bouvine 30900 NIMES
 R.C.S NIMES B 332 492 271

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mercredi 09 avril 2014

Le neuf avril deux mille quatorze, au siège social, à 13h15, les administrateurs se sont réunis en séance du conseil d'administration sur convocation du Président.

Sont présents et ont émarginé la feuille de présence:

- ✓ Monsieur Jean Louis GAZEAU,
- ✓ Monsieur Alain GAZEAU,
- ✓ Monsieur Daniel ROTICCI,

Assistent également à la réunion :

- ✓ Maître Frédéric DELACROIX, Avocat
- ✓ Monsieur Laurent DESOLI, Commissaire aux Comptes
- ✓ Monsieur Michael BEDOS, Secrétaire Général
- ✓ Monsieur Jean Marc CONRAD
- ✓ Monsieur Rabah TAGMI
- ✓ Monsieur Serge KASPARIAN
- ✓ Monsieur Rani ASSAF
- ✓ Monsieur Patrick ONDERBEKE

L'ensemble des administrateurs sont présents. Le Conseil peut donc valablement délibérer conformément à la loi.

Monsieur Jean-Louis GAZEAU assure la présidence du Conseil, Monsieur Daniel ROTICCI est nommé scrutateur et Monsieur Michael BEDOS est nommé secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du PV de la réunion du CA du 08 avril 2014 ;
2. Cooptation de M. Jean Marc CONRAD ;
3. Cooptation de M. Rabah TAGMI ;
4. Cooptation de M. Rani ASSAF ;
5. Cooptation de M. Patrick ONDERBEKE ;
6. Cooptation de M. Serge KASPARIAN ;
7. Démission de M. Daniel ROTICCI ;
8. Démission de M. Alain GAZEAU ;
9. Démission de M. Jean Louis GAZEAU ;
10. Nomination de M. Jean Marc CONRAD aux fonctions de Président ;
11. Nomination de M. Jean Marc CONRAD aux fonctions de Directeur Général ;
12. Vente de l'ensemble immobilier situé au Domaine de La Bastide – Route de Générac à NIMES;
13. Nantissement de compte titres au profit de la Société Sport Développement Gardois ;
14. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

SUR LE PREMIER POINT A L'ORDRE DU JOUR

M. Jean Louis GAZEAU demande à Michaël BEDOS de donner lecture du précédent PV du CA du 08 avril 2014. Aucune remarque particulière complémentaire n'étant formulée concernant ce PV, celui-ci est approuvé en l'état à l'unanimité des membres.

SUR LE DEUXIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs sans que le nombre de ceux -ci devienne inférieur au minimum légal, l'article L.225-24 du code de Commerce permet au Conseil d'administration de procéder, entre deux assemblées générales, à des nominations à titre provisoire. Que ces nominations ainsi effectuées sont soumises à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire.

Il est alors proposé la nomination de M. Jean Marc CONRAD Né le 15 mars 1964 à METZ (Moselle), Domicilié à TEYRAN (34820), rue des Opalines, n°3, en qualité d'administrateur.

Après en avoir délibéré, le conseil nomme à l'unanimité, Monsieur Jean Marc CONRAD administrateur en remplacement de M. Michel ROTICCI, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

SUR LE TROISIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Il est alors proposé la nomination de M. Rabah TAGMI, De nationalité française, né le 22 janvier 1969 à AUCH (32), Domicilié à 200, rue Henri Poincaré 34130 MAUGUIO en qualité d'administrateur.

Après en avoir délibéré, le conseil nomme à l'unanimité, M. Rabah TAGMI administrateur en remplacement de M. René PRADEN, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

SUR LE QUATRIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Il est alors proposé la nomination de M. Rani ASSAF, de nationalité française, né le 23 septembre 1974 à REMANEH (Liban), demeurant à MAUGUIO (34130), Route de Candillargues, Mas de Pétrusse en qualité d'administrateur.

Après en avoir délibéré, le conseil nomme à l'unanimité, M. Rani ASSAF administrateur en remplacement de M. Yves GILLE, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

SUR LE CINQUIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Il est alors proposé la nomination de M. Patrick ONDERBEKE, Né le 18 février 1953 à ELBEUF (Seine-Maritime), Domicilié à GARGAS (84400), rue des ociers, en qualité d'administrateur.

Après en avoir délibéré, le conseil nomme à l'unanimité, M. Patrick ONDERBEKE administrateur en remplacement de M. Aimé LANDES, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

SUR LE SIXIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Il est alors proposé la nomination de M. Serge KASPARIAN Né le 3 mai 1955 à LA CIOTAT (Bouches du Rhône) sis CLAMART (92140), rue Estienne d'Orves, n°65, en qualité d'administrateur.

Après en avoir délibéré, le conseil nomme à l'unanimité, M. Serge KASPARIAN administrateur en remplacement de M. Didier GATUMEL, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

SUR LE SEPTIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Daniel ROTICCI, administrateur, fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la société.

Le conseil prend acte de cette décision.

SUR LE HUITIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Alain GAZEAU, administrateur, fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la société ainsi que de son mandat de Directeur Général Délégué.

Le conseil prend acte de cette décision.

SUR LE NEUVIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean Louis GAZEAU, administrateur, fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur et de Président Directeur Général de la société.

Le conseil prend acte de cette décision et constate que les 3 membres présents et démissionnaires quittent la séance.

SUR LE DIXIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

1. Nomination du Président

Le conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Jean Marc CONRAD, qui accepte, aux fonctions de Président du conseil d'administration. M. Jean Marc CONRAD restera en fonction jusqu'à décision contraire du Conseil d'Administration ou démission et, au plus tard, jusqu'à cessation de son mandat d'administrateur.

2. Pouvoir du Président

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 du code de commerce, M. Jean Marc CONRAD en sa qualité de Président du conseil d'administration organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

SUR LE ONZIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

1. Nomination du Directeur Général

Le conseil décide à l'unanimité de nommer M. Jean Marc CONRAD, qui accepte, aux fonctions de Directeur Général. M. Jean Marc CONRAD restera en fonction jusqu'à décision contraire du Conseil d'Administration ou démission et, au plus tard, jusqu'à cessation de son mandat d'administrateur.

2. Pouvoir du Directeur Général

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-56 du code de commerce, M. Jean Marc CONRAD en sa qualité de Directeur Général sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le Directeur Général exercera ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration

Le Directeur Général représentera la société dans ses rapports avec les tiers.

Dans l'usage de ses pouvoirs, Monsieur Jean Marc CONRAD fera précéder de sa signature la mention « le président directeur général ».

Le Directeur Général est autorisé à consentir, dans le cadre de la gestion de la société, toutes subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations.

SUR LE DOUZIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Président M. Jean Marc CONRAD demande au Conseil l'autorisation d'effectuer la vente de l'ensemble immobilier situé au Domaine de La Bastide, Route de Gènerac à NIMES (30900) moyennant le prix de 6,9 millions d'€ (acte en mains). Cette vente s'opère au profit d'une société dont le principal associé se nomme Rani ASSAF. Approuvé à l'unanimité.

SUR LE TREIZIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le nantissement du compte titre d'actions ouvert dans les livres de la SASP NIMES OLYMPIQUE au nom de la société JEMINIAN au profit de la société SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS.

SUR LE QUATORZIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le conseil sur la proposition de son Président, décide à l'unanimité de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire pour le lundi 28 avril 2014 à 17h00 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des administrateurs et composition du Conseil d'Administration ;
- Autorisation de la vente de l'ensemble immobilier (Centre de Formation), route de Gènerac – Chemin des Minimes à NIMES.
- Autorisation du nantissement des comptes titres au profit de la société SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS.

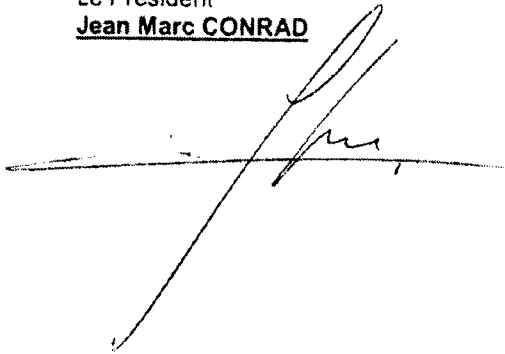
Le conseil arrête ensuite les termes du rapport ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

Le Conseil charge donc son président d'assurer cette convocation et de prendre toutes les mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

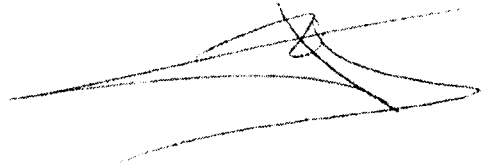
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13h30 par le Président.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président
Jean Marc CONRAD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.M. Conrad', written over a horizontal line.

Un administrateur
Daniel ROTICCI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Roticci', written over a horizontal line.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



918286

Dénomination : NIMES OLYMPIQUE
Adresse : avenue de la Bouvine Stade des costières 30900 Nimes -
FRANCE-

n° de gestion : 1985B00276
n° d'identification : 332 492 271

n° de dépôt : A2014/006769
Date du dépôt : 15/09/2014

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
28/04/2014



918286

SASP NIMES OLYMPIQUE

S.A. au capital de 1 713 960,00 Euros

Siège social : STADE DES COSTIERES

123, AVENUE DE LA BOUVINE

30023 NIMES CEDEX 1

R.C.S : 332492271

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/04/2014**

Le 28/04/2014,
à 17 heures,

Les actionnaires de la **SASP NIMES OLYMPIQUE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de son Président.

Chaque actionnaire a été convoqué par courrier adressée le 11/04/2014.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Monsieur Jean Marc CONRAD, préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Messieurs Rabah TAGMI et Gérard DI DOMENICO les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Michael BEDOS est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés détiennent 59 065 actions Sur les 74 520 actions qui composent le capital social. En conséquence, conformément aux dispositions prévues par les articles 26 des Statuts, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Monsieur Michael BEDOS, Secrétaire Général, est présent ;

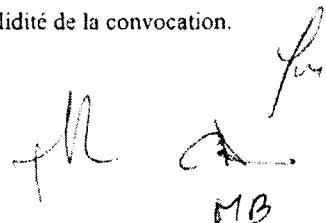
Monsieur Laurent DESOLI expert comptable est présent ;

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes et le récépissé postal ;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés) ;
- le texte des questions écrites adressées par les actionnaires dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.



Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du PV relatif à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2013,
- Nomination concernant les mandats des administrateurs et composition du conseil d'administration
- Demande d'autorisation de la vente de l'ensemble immobilier du Centre de Formation sis Route de Générac à NIMES
- Demande d'autorisation du nantissement du compte titres JEMINIAN au profit de la société SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS
- Questions diverses

Aucune question écrite des actionnaires n'est recensée.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

Après avoir opéré à la signature de la feuille de présence, l'enregistrement éventuel des pouvoirs ainsi qu'à la vérification du quorum, l'Assemblée Générale est déclarée conforme.

Après avoir entendu la lecture du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 11/12/2013, donne son approbation à ce PV.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. Michel ROTICCI, démissionnaire, ratifie la nomination de M. Jean Marc CONRAD en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. Michel ROTICCI.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. René PRADEN, démissionnaire, ratifie la nomination de M. Rabah TAGMI en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. René PRADEN.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. Yves GILLE, démissionnaire, ratifie la nomination de M. Rani ASSAF en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. Yves GILLE.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. Aimé LANDES, démissionnaire, ratifie la nomination de M. Patrick ONDERBEKE en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. Aimé LANDES.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°6

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. Didier GATUMEL, démissionnaire, ratifie la nomination de M. Serge KASPARIAN en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. Didier GATUMEL.


MB

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°7

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. Daniel ROTICCI, démissionnaire, prononce la nomination de M. Didier GATUMEL, qui a décidé de représenter sa candidature en qualité de nouvel administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de M. Daniel ROTICCI.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°8

Monsieur Jean AMBROSINO a démissionné de son poste d'administrateur le 08 avril 2014 en séance du Conseil d'administration. Ce dernier a décidé de représenter sa candidature. L'Assemblée Générale en prend acte et prononce la nomination de Monsieur Jean AMBROSINO en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir de son précédent mandat.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°9

Monsieur Jean René GILENI a démissionné de son poste d'administrateur le 08 avril 2014 en séance du Conseil d'administration. Ce dernier a décidé de représenter sa candidature. L'Assemblée Générale en prend acte et prononce la nomination de Monsieur Jean René GILENI en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir de son précédent mandat.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°10

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. Alain GAZEAU, démissionnaire, prononce la nomination de M. René PRADEN en qualité de nouvel administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. Alain GAZEAU.

Il est indiqué que M. Alain GAZEAU démissionne également de son mandat de Directeur Général Délégué et qu'il n'est pas procédé à son remplacement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°11

Monsieur Jean Louis GAZEAU a démissionné de son poste d'administrateur et de ses fonctions de Président Directeur Général de la société le 09 avril 2014 en séance du Conseil d'Administration. Il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°12

L'Assemblée Générale entérine la composition du Conseil d'administration comme suit :

- M. Jean Marc CONRAD Administrateur avec les fonctions de Président Directeur Général
- M. Rani ASSAF, Administrateur
- M. Rabah TAGMI, Administrateur
- M. Serge KASPARIAN, Administrateur
- M. Patrick ONDERBEKE, Administrateur
- M. Didier GATUMEL, Administrateur
- M. Jean AMBROSINO, Administrateur
- M. René PRADEN, Administrateur
- M. Jean René GILENI, Administrateur

L'Assemblée prend acte que les membres ci-dessus désignés ne percevront pas de salaire dans le cadre de leur mandat d'administrateur de la SASP NIMES OLYMPIQUE.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


MB 3

Résolution n°13

Il est demandé à L'Assemblée Générale d'entériner la décision du Conseil d'Administration du 09 avril 2014 autorisant son Président Directeur Général d'effectuer la vente de l'ensemble immobilier situé au Domaine de La Bastide, Route de Générac à NIMES (30900) moyennant le prix de 6,9 millions d€ (acte en mains). Cette vente s'opérant au profit d'une société dont le principal associé se nomme Rani ASSAF et qui n'a pas pris part au vote.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°14

Il est demandé à L'Assemblée Générale d'entériner la décision du Conseil d'Administration du 09 avril 2014 autorisant le nantissement du compte titre d'actions ouvert dans les livres de la SASP NIMES OLYMPIQUE au nom de la société JEMINIAN au profit de la société SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°15

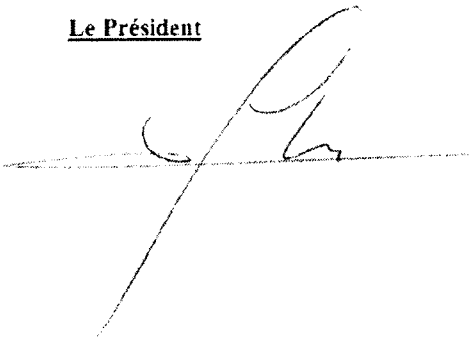
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

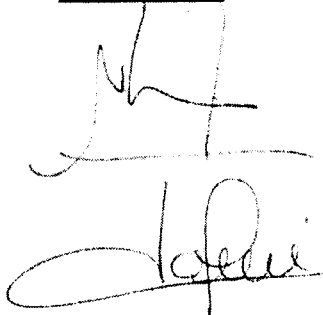
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

